

# DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

	2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées
A. VOTRE IDENTITÉ	
ou Dénomination (pour les personnes Nom et Prénom du mandataire (le Adresse : N°Ru CommuneRu	s morales) :DREAL.Bourgagoe-Franche-Comté. cas échéant) :
	laitrise dOuvrage Routier
B. QUELS SONT LES SITES DE REPRO ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	DDUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRAD Description (1)
B1	Voir liste des espèces concernées dans le dossier de demande de dérogation.
B2	
33	
34	
35	
l) préciser les éléments physiques et biologiques des	sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte
Protection de la faune ou de la flor Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'éleva Prévention de dommages aux pêcl Prévention de dommages aux culti	Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres Autres Cinscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale
Voir dossier de demande de dérogation.	

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODA DÉGRADATION*	ALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE
Destruction d'habitats (Boisèments, fourrés, práiries). Voir dossier de tremande de dérogation j	bint
Altération	
Dégradation Préciser :	
Suite sur papier libre	J
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES I	ENCADRANT LES OPÉRATIONS *
	or:
Autre formation Précise	r:
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUC	CTION D'AI TÉDATION OU DE DÉCRADATION
Préciser la période :Travaux.de destruction des habitats entre août et	.tévrier.
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTE Régions administratives : BOUIGOGNE FIANCHE-V Départements : Saone et Loire Cantons : Monteau les Mines, Saint-Vallier. Communes : Blanzy, Monteau les Mines, Saint-Vallier, Sanvignes les	
	E L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES EN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repo Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce	
Autres mesures  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesu	Préciser :
de l'espèce concernée :	
Voir dossier de demande de dérogation.	
Suite sur papier libre	J.
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il v a lieu):	
Compte-rendu des opérations à la DREAL	
* cocher les cases correspondantes	
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	Fait à BESANCON
services préfectoraux.	

Envoyer par mail



#### DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*
LA DESTRUCTION \*
LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

## DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ		
Nom et Prénom :		
	orales) : DRE	AL Bourgogne-Franche-Comté
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéan	t) ·	P-744-3-3-3-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4
Adresse: N° Ruerue Alain.S	2) 201 PD 1260	
Commune BESANÇON CEDEX		
Code postal 25005		
Trataire des activités :		
Qualification : Département Maîtrise d'Ouvrage Routier		
Quantouron:		
,	,	
B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONC		·
Nom scientifique	Quantité	Description (1)
Nom commun		
B1		
		Voir liste des espèces concernées dans le dossier de demande de dérogation.
B2	0/2/45/97	
D2		
B3		
D4		
B4		
B5		
B3		
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers		
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉ	PATION *	
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux
Inventaire de population	6	Prévention de dommages à la propriété
Etude écoéthologique		Protection de la santé publique
Etude génétique ou biométrique		Protection de la sécurité publique
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux pêches		Autres
		on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou
nationale Voir dossier de demande de dérogation.	serie i operatio	on, 1 objecti, les resultats attendas, la portee locale, regionale da
Suite sur papier libre		
	T LEO TECHNI	IQUES DE L'ADÉDATION
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET (renseigner l'une des rubriques suivantes en foncti		
D1. CAPTURE OU ENLÈVEMEN		considerce)
		os animauv conturás :
	a destiliation d	es animaux capturés :
Capture temporaire  avec relâc	ther sur place	avec relâcher différé
		maux avant le relâcher :
Transfert sur un secteur favorable pour renforcement de la popu		

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
Capture manuelle 🔽 Capture au filet 🗖
Capture avec épuisette Pièges Préciser:
Autres moyens de capture  Préciser:
Utilisation de sources lumineuses  Préciser :
Utilisation d'émissions sonores  Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification):
Suite sur papier libre  D2. DESTRUCTION *
Destruction des nids  Préciser :
Destruction des œufs  Préciser :
Destruction des animaux
Par pièges létaux  Préciser :
Par pièges létaux  Préciser : Par capture et euthanasie  Préciser : Préciser
Par armes de chasse Préciser
Autres moyens de destruction  Préciser :
Suite sur papier libre
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE * Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques
Utilisation de sources lumineuses  Préciser:
Utilisation d'émissions sonores
Utilisation de moyens pyrotechniques
Utilisation d'armes de tir
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser :
Suite sur papier libre
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *
Formation initiale en biologie animale
Formation continue en biologie animale  Préciser :
Autre formation  Préciser : Ecologue
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION
Préciser la période : Durant la période de .chantier.
ou la date :
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION
Régions administratives Bourgogne Franche-Comté
Departements : Saône-et-Loire
Cantons: Montoeau les Mines, Saint-Vallier
Communes:
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN
DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *
Relâcher des animaux capturés   Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce   Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée :
Suite sur papier libre
. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modelités de compte de de la constant de la constan
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Compte-rendu des opérations à la DREAL
* cocher les cases correspondantes
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle
garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des
Services préfectoraux. Votre signature
The state of the s

Envoyer par mail



#### DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE\*

DUR LA COUPE\* L'ARRACHAGE\*

LA CUEILLETTE\* L'ENLÈVEMENT\*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

V/ 2733				
A. VO	OTRE IDENTITÉ			
	Nom et Prénom :			
ou	Dénomination (pour les personnes me	orales) : DREA	AL Bourgogne-Franche-Comté.	
	Nom et Prénom du mandataire (le cas	s échéant) :		
	Adresse: N° 17E Rue	rue Alain Savary B	P 1269	
	Commune BESANÇ	ON CEDEX		
	Code postal . 25005		]	
The same	Nature des activités : Transports Mobilités		J.	
	Nature des activités : Transports Mobilités			
	Qualification:			
	Département Maîtrise dOuvrage Routier			
B OI	JELS SONT LES SPÉCIMENS CONC	ERNÉS PAR I	OPÉRATION	
D. Q.	Nom scientifique	Quantité(1)	Description (2)	
	Nom commun	Qualitic(1)	Description (2)	
B1	None commun			
DI	Prunus padus			
		3 pieds	Voir dossier de demande de dérogation.	
DO	Cerisier à grappes			
B2	Trifolium subterraneum			
THE ASSESSMENT	T. Marca Associa	1006 m2	Voir dossier de demande de dérogation.	
Da	Trèfle souterrain			
B3				
1777				
B4				ALL TO THE STATE OF
B5				
	ls en grammes ou nombre de spécimens			
(2) prec	iser la partie de la plante récoltée			
C. QI	JELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉ	RATION *	2. Company of the second beauty	
	Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures	
	Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts	
	Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux	
	Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété	
	Etude phytoécologique		Protection de la santé publique	
114-0	Etude génétique		Protection de la sécurité publique	
Bar york	Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	
	Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités	
	Prévention de dommages aux pêcher	ies 📮	Autres	
Précis			on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale	régionale ou
	ale:		, 1	, ,
THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PERSONS NAMED IN COLUMN 2 IN COLU	ossier de demande de dérogation.			Society Discount Course
Suite su	ır papier libre			
D O	TELLE EST LA DÉBLODE OLLA DA	TE DE L'ORÉ	CD A TION	The state of the s
D. QI	JELLE EST LA PÉRIODE OU LA DA Préciser la période Durant la période de cha			
				*
	ou la date :			

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION	V DE L'OPERATION *
Arrachage ou enlèvement définitif	Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
Sites de compensation (voir dossier de demande de dérogation)	
a	vec réimplantation sur place   vec réimplantation différée   vec réimplantation différée
Préciser les conditions de conservation des spécimens	avant la réimplantation :
Préciser la date le lieu et les conditions de réimplantat	tion:
Suite sur papier libre	
EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES D'ENLÈVEMENT	DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU
Préciser les techniques :	
Arrachage.pour.le.Cerisier.à.Grappes.et.enlèvement.de.la.terre.xégétale.pour.le.Trèfle	squiettain.
Suite sur papier libre	
F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES	CHARGÉES DE L'OPÉRATION *
Formation initiale en biologie végétale	er:
Formation continue en biologie végétale	
Autre formation  Précise	
Ecologue	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION  Régions administratives : .   Bourgogne Franche-Comté	
Départements : Saône et Loire  Cantons : Montceau les Mines, Saint-Vallier	
Départements : Saône.et Loire  Cantons : Montceau Jes Mines, Saint-Vallier.  Communes : Blanzy, Montceau Jes Mines, Saint-Vallie	
Cantons: Montgeau les Mines, Saint-Vallier Communes: Blanzy, Montgeau les Mines, Saint-Vallier  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELL	er, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  L'OPÉRATION, QUELL  DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSER  Réimplantation des spécimens enlevés	LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  L'EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELL  DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSER  Réimplantation des spécimens enlevés  Renforcement des populations de l'espèce  M	Jer, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  JES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  L'EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELL  DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSER  Réimplantation des spécimens enlevés  Renforcement des populations de l'espèce  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest	LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  L'EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELL  DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSER  Réimplantation des spécimens enlevés  Renforcement des populations de l'espèce  M	Jer, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  JES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Réimplantation des spécimens enlevés  A Reimplantation des spécimens enlevés  A Renforcement des populations de l'espèce  A Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesules les l'espèce concernée :	Jer, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  JES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  L'EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELL  DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSER  Réimplantation des spécimens enlevés  Renforcement des populations de l'espèce  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest	Jer, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  JES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Réimplantation des spécimens enlevés  A Reimplantation des spécimens enlevés  A Renforcement des populations de l'espèce  A Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesules les l'espèce concernée :	Jer, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  JES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Réimplantation des spécimens enlevés  A Reimplantation des spécimens enlevés  A Renforcement des populations de l'espèce  A Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesules les l'espèce concernée :	Jer, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  JES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Cantons:  Communes:  Bianzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Bianzy, Montceau les Mines Saint-Vallier  Bianzy, Mont	er, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  ures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines Mine	er, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Lires prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  DÉRATION
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Relation  Réimplantation des spécimens enlevés  Reimplantation des spécimens enlevés  Renforcement des populations de l'espèce  Reimplantation des spécimens enlevés  Reimplantation des	er, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Lires prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  DÉRATION
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Relation  Réimplantation des spécimens enlevés  Reimplantation des spécimens enlevés  Renforcement des populations de l'espèce  Reimplantation des spécimens enlevés  Reimplantation des	er, Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Lires prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  DPÉRATION
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Relation  Réimplantation des spécimens enlevés  Reimplantation des spécimens enlevés  Renforcement des populations de l'espèce  Reimplantation des spécimens enlevés  Reimplantation des	DPÉRATION
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines Mines les Mines Mines les Mine	er. Sanvignes les Mines, Ciry le Noble  LES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  PPÉRATION
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Morter Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Morter Blanzy, Montceau les Mines Mines Blanzy, Montceau les Montceau les Mines Blanzy, Montceau les Montceau	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  OPÉRATION
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Modalités de concernée : In  Modalités de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mest le l'espèce In  Nortéciser éventuellement à l'aide de ca	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  ures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  DPÉRATION
Cantons:  Communes:  Bianzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Met L'espèce Concernée Dans Un État de Conservations de l'espèce   Met de Conservations de l'espèce   Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :  Compte-tendu des opérations à la DREAL  Cocher les cases correspondantes  a loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Interes prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  PÉRATION  Fait à BESANCON.
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Réimplantation des spécimens enlevés  Réimplantation des spécimens enlevés  Réimplantation des spécimens enlevés  Réimplantation des spécimens enlevés  Reimplantation des spécimens enlevés  A l'aide de cartes ou de plans les mess le l'espèce concernée :  Voir dossier de demande de dérogation.  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :  Commete rendu des opérations à la DREAL.  Cocher les cases correspondantes  a loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle arantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  PPÉRATION  Fait à BESANCON  Je
Cantons:  Communes:  Blanzy, Montceau les Mines, Saint-Vallier  Réimplantation des spécimens enlevés  Réimplantation des spécimens enlevés  Réimplantation des spécimens enlevés  A l'aide de cartes ou de plans les mess le l'espèce concernée :  Voir dossier de demande de dérogation.  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :  Commete-rendu des opérations à la DREAL.  Cocher les cases correspondantes  a loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN RVATION FAVORABLE *  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  ures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population  PÉRATION  Fait à BESANCON.

Envoyer par mail

## 11.3 - Listes des espèces recensées

## 11.3.1 - Liste des espèces végétales observées

Tableau synthétisant les observations réalisées sur le périmètre d'étude par EGIS.

Tablead Syllene disalite les es	servations realisees sur le	perimetre a	ctaac par 20	10.	
Nom commun	Nom scientifique	Directive	Protection		Espèce déterminante
Noni commun	Nom scientinque	« habitats »	Nationale	Régionale	ZNIEFF
Sapin pectiné	Abies alba	-	-	-	-
Erable champêtre	Acer campestre	-	-	-	-
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus	-	-	-	-
Achillée millefeuille	Achillea millefolium	-	-	-	-
Achillée ptarmique	Achillea ptarmica	-	-	-	-
Moschatelline	Adoxa moschatellina	-	-	-	-
Marronnier d'Inde	Aesculus hippocastanum.	-	-	-	-
Aigremoine, Francormier	Agrimonia eupatoria	-	-	-	-
Agrostide capillaire	Agrostis capillaris	-	-	-	-
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	-	-	-	-
Ailante glanduleux	Ailanthus altissima	Espèce exoti	que envahissar	nte	
Canche caryophillée	Aira caryophyllea	-	-	-	-
Bugle rampante, Consyre moyenne	Ajuga reptans	-	-	-	-
Plantain d'eau lancéolé	Alisma lanceolatum	-	-	-	-
Plantain d'eau commun	Alisma plantago-aquatica.	-	-	-	-
Alliaire	Alliaria petiolata	-	-	-	-
Ail des vignes	Allium vineale	-	-	-	-
Aulne glutineux, Verne	Alnus glutinosa.	-	-	-	-
Vulpin roux, Vulpin fauve	Alopecurus aequalis.	-	-	-	-
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus	-	-	-	-
Vulpin des champs	Alopecurus myosuroides.	-	-	-	-
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis	-	-	-	-
Vulpin en outre	Alopecurus rendlei	-	-	-	-
Orchis bouffon	Anacamptis morio	-	-	-	-
Orchis pyramidal	Anacamptis pyramidalis	-	-	-	-
Angélique sylvestre	Angelica sylvestris	-	-	-	-
Brome à deux étamines	Anisantha diandra	-	-	-	-
Brome stérile	Anisantha sterilis	-	-	-	-
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum	-	-	-	-
Cerfeuil des bois	Anthriscus sylvestris	-	-	-	-
Anthyllide vulnéraire	Anthyllis vulneraria	-	-	-	-
Jouet-du-Vent	Apera spica-venti	-	-	-	-
Alchémille des champs	Aphanes arvensis	-	-	-	-
Arabette des dames	Arabidopsis thaliana	-	-	-	-
Sabline à feuilles de serpolet	Arenaria serpyllifolia	-	-	-	-
Fromental élevé	Arrhenatherum elatius	-	-	-	-
Armoise commune	Artemisia vulgaris	-	-	-	-

Nom commun		Directive « habitats »	Protection		Espèce
	Nom scientifique		Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF
Gouet tacheté	Arum maculatum	-	-	-	-
Asperge officinale	Asparagus officinalis	-	-	-	-
Fougère femelle	Athyrium filix-femina	-	-	-	-
Avoine folle, Havenon	Avena fatua	-	-	-	-
Foin tortueux	Avenella flexuosa	-	-	-	-
Avoine pubescente	Avenula pubescens	-	-	-	-
Barbarée commune	Barbarea vulgaris	-	-	-	-
Pâquerette	Bellis perennis	-	-	-	-
Faux Houx	Berberis aquifolium	-	-	-	-
Epine-vinette	Berberis vulgaris	-	-	-	-
Berle dressée	Berula erecta	-	-	-	-
Epiaire officinale	Betonica officinalis	-	-	-	-
Bouleau verruqueux	Betula pendula	-	-	-	-
Amourette commune	Briza media	-	-	-	-
Brome érigé	Bromopsis erecta	-	-	-	-
Brome mou	Bromus hordeaceus	-	-	-	-
Arbre aux papillons	Buddleja davidii.	Espèce exoti	que envahissa	nte	
Grémil des champs	Buglossoides arvensis.	-	-	-	-
Callitriche des marais	Callitriche stagnalis.	-	-	-	-
Callune, Béruée	Calluna vulgaris	-	-	-	-
Capselle bourse-à-pasteur	Capsella bursa-pastoris	-	-	-	-
Cardamine flexueuse	Cardamine flexuosa.	-	-	-	-
Cardamine hérissée	Cardamine hirsuta	-	-	-	-
Cardamine des prés	Cardamine pratensis.	-	-	-	-
Chardon penché	Carduus nutans.	-	-	-	-
Laîche des marais	Carex acutiformis.	-	-	-	-
Laîche printanière	Carex caryophyllea.	-	-	-	-
Laîche cuivrée	Carex cuprina.	-	-	-	-
Laîche écartée	Carex divulsa	-	-	-	-
Langue-de-pic	Carex flacca subsp. flacca	1-	-	-	-
Laîche hérissée	Carex hirta	-	-	-	-
Laîche de Leers	Carex leersii	1-	-	-	-
Laîche Patte-de-lièvre	Carex leporina	-	-	-	-
Laîche à pilules	Carex pilulifera	-	-	-	-
Laîche espacée	Carex remota	-	-	-	-
Laîche des bois	Carex sylvatica.	-	-	-	-
Laîche vésiculeuse	Carex vesicaria	-	-	-	-
Carline commune	Carlina vulgaris.	-	-	-	-
Charme	Carpinus betulus	-	-	-	-
Tête de moineau	Centaurea jacea	-	-	-	-
Valériane rouge	Centranthus ruber	-	-	-	-
Céraiste des champs	Cerastium arvense	-	-	-	-

		Directive « habitats »	Protection		Espèce	
Nom commun	Nom scientifique		Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF	
Céraiste commune	Cerastium fontanum.	-	-	-	-	
Céraiste aggloméré	Cerastium glomeratum.	-	-	-	-	
Céraiste nain	Cerastium pumilum	-	-	-	-	
Cornifle immergé	Ceratophyllum demersum	-	-	-	-	
Petite linaire	Chaenorrhinum minus	-	-	-	-	
Chara	Chara sp.	-	-	-	-	
Chénopode blanc	Chenopodium album	-	-	-	-	
Gloire des neiges	Chionodoxa luciliae	-	-	-	-	
Chondrille à tige de jonc	Chondrilla juncea	-	-	-	-	
Circée de Paris	Circaea lutetiana	-	-	-	-	
Cirse des marais	Cirsium palustre.	-	-	-	-	
Cirse commun	Cirsium vulgare	-	-	-	-	
Muguet	Convallaria majalis	-	-	-	-	
Liseron des champs	Convolvulus arvensis	-	-	-	-	
Liseron des haies	Convolvulus sepium	-	-	-	-	
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	-	-	-	-	
Coronille changeante	Coronilla varia	-	-	-	-	
Noisetier, Avelinier	Corylus avellana	-	-	-	-	
Aubépine à un style	Crataegus monogyna.	-	-	-	-	
Crépide bisannuelle	Crepis biennis	-	-	-	-	
Crépide capillaire	Crepis capillaris.	-	-	-	-	
Crocus de Thomas	Crocus tommasinianus	-	-	-	-	
Gaillet croisette	Cruciata laevipes	-	-	-	-	
Bleuet des champs	Cyanus segetum	-	-	-	-	
Cognassier	Cydonia oblonga.	-	-	-	-	
Crételle	Cynosurus cristatus	-	-	-	-	
Genêt à balai	Cytisus scoparius	-	-	-	-	
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata	-	-	-	-	
Danthonie, Sieglingie retombante	Danthonia decumbens	-	-	-	-	
Carotte sauvage	Daucus carota	-	-	-	-	
Oeillet velu	Dianthus armeria	-	-	-	-	
Digitale pourpre	Digitalis purpurea	-	-	-	-	
Digitaire sanguine	Digitaria sanguinalis	-	-	-	-	
Herbe aux femmes battues	Dioscorea communis	-	-	-	-	
Cabaret des oiseaux	Dipsacus fullonum	-	-	-	-	
Drave des murailles	Draba muralis	-	-	-	-	
Drave de printemps	Draba verna	-	-	-	-	
Dryoptéris des chartreux	Dryopteris carthusiana	-	-	-	-	
Dryoptéris dilaté	Dryopteris dilatata	-	-	-	-	
Fougère mâle	Dryopteris filix-mas	-	-	-	-	
Vipérine commune	Echium vulgare	-	-	-	-	

		Directive	Protection		Espèce
Nom commun	Nom scientifique	« habitats »	Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF
Oléastre à ombelles	Elaeagnus umbellata.	-	-	-	-
Scirpe des marais	Eleocharis palustris	-	-	-	-
Chiendent commun	Elytrigia repens	-	-	-	-
Epilobe hérissé, Epilobe hirsute	Epilobium hirsutum	-	-	-	-
Epilobe à feuilles lancéolées	Epilobium lanceolatum	-	-	-	-
Epilobe des montagnes	Epilobium montanum	-	-	-	-
Epilobe à quatre angles	Epilobium tetragonum	-	-	-	-
Prêle des champs	Equisetum arvense	-	-	-	-
Prêle des rivières	Equisetum fluviatile	-	-	-	-
Prêle des marais	Equisetum palustre	-	-	-	-
Bec de grue	Erodium cicutarium	-	-	-	-
Panicaut champêtre	Eryngium campestre	-	-	-	-
Eupatoire chanvrine	Eupatorium cannabinum.	-	-	-	-
Euphorbe réveil matin	Euphorbia helioscopia	-	-	-	-
Euphorbe épurge	Euphorbia lathyris	-	-	-	-
Hêtre	Fagus sylvatica	-	-	-	-
Fétuque hétérophylle	Festuca heterophylla.	-	-	-	-
Fétuque des moutons	Festuca ovina	-	-	-	-
Fétuque rouge	Festuca rubra	-	-	-	-
Ficaire à bulbilles	Ficaria verna.	-	-	-	-
Reine des prés	Filipendula ulmaria	-	-	-	-
Bourdaine	Frangula dodonei.	-	-	-	-
Frêne commun	Fraxinus excelsior	-	-	-	-
Fumeterre des murs	Fumaria muralis	-	-	-	-
Fumeterre officinale	Fumaria officinalis	-	-	-	-
Ortie royale	Galeopsis tetrahit	-	-	-	-
Gaillet dressé	Galium album	-	-	-	-
Gaillet gratteron	Galium aparine	-	-	-	-
Gaillet aquatique	Galium uliginosum	-	-	-	-
Gaudinie fragile	Gaudinia fragilis	-	-	-	-
Genêt des teinturiers	Genista tinctoria	-	-	-	-
Géranium des colombes	Geranium columbinum	-	-	-	-
Géranium découpé	Geranium dissectum	-	-	-	-
Géranium à feuilles molles	Geranium molle	-	-	-	-
Géranium fluet	Geranium pusillum	-	-	-	-
Géranium des Pyrénées	Geranium pyrenaicum	-	-	-	-
Géranium à feuilles rondes	Geranium rotundifolium	-	-	-	-
Benoîte commune	Geum urbanum	-	-	-	-
Lierre terrestre	Glechoma hederacea	-	-	-	-
Glycérie dentée	Glyceria declinata.	-	-	-	-
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	-	-	-	-

Nom commun	Nom scientifique	Directive « habitats »	Protection		Espèce
			Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF
Glycérie pliée	Glyceria notata.	-	-	-	-
Grande Berce	Heracleum sphondylium	-	-	-	-
Herniaire velue	Herniaria hirsuta	-	-	-	-
Julienne des dames	Hesperis matronalis	-	-	-	-
Orchis bouc	Himantoglossum hircinum	-	-	-	-
Houlque laineuse	Holcus lanatus	-	-	-	-
Houlque molle	Holcus mollis	-	-	-	-
Holostée en ombelle	Holosteum umbellatum	-	-	-	-
Houblon grimpant	Humulus lupulus	-	-	-	-
Jacinthe d'Espagne	Hyacinthoides hispanica	-	-	-	-
Herbe de saint Jean	Hylotelephium telephium	-	-	-	-
Millepertuis calycinal	Hypericum calycinum	-	-	-	-
Millepertuis couché	Hypericum humifusum	-	-	-	-
Millepertuis des montagnes	Hypericum montanum	-	-	-	-
Millepertuis perforé	Hypericum perforatum	-	-	-	-
Millepertuis élégant	Hypericum pulchrum	-	-	-	-
Millepertuis à quatre angles	Hypericum tetrapterum	-	-	-	-
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata	-	-	-	-
Houx	llex aquifolium	-	-	-	_
Inule squarreuse	Inula conyza	-	-	-	-
Iris gigot	Iris foetidissima	-	-	-	-
Séneçon jacobée	Jacobaea vulgaris.	-	-	-	-
Jonc acutiflore	Juncus acutiflorus	-	-	-	-
Jonc des crapauds	Juncus bufonius	-	-	-	-
Jonc bulbeux	Juncus bulbosus	-	-	-	-
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus	-	-	-	-
Jonc diffus	Juncus effusus	-	-	-	-
Jonc glauque	Juncus inflexus	-	-	-	-
Jonc fin	Juncus tenuis.	-	-	-	-
Knautie des champs, Oreille-d'âne	Knautia arvensis.	-	-	-	-
Laitue scariole	Lactuca serriola	-	-	-	-
Lamier blanc	Lamium album	-	-	-	-
Lamier jaune	Lamium galeobdolon	-	-	-	-
Lamier pourpre	Lamium purpureum	-	-	-	-
Lampsane commune	Lapsana communis	-	-	-	-
Gesse hérissée	Lathyrus hirsutus	-	-	-	-
Gesse à larges feuilles	Lathyrus latifolius	-	-	-	-
Gesse sans vrille	Lathyrus nissolia	-	-	-	Oui
Gesse des prés	Lathyrus pratensis	-	-	-	-
Petite lentille d'eau	Lemna minor	-	-	-	-
Liondent hispide	Leontodon hispidus	-	-	-	-

N.		Directive « habitats »	Protection		Espèce
Nom commun	Nom scientifique		Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF
Passerage champêtre	Lepidium campestre	-	-	-	-
Passerage didyme	Lepidium didymum	-	-	-	-
Passerage de Virginie	Lepidium virginicum	-	-	-	-
Marguerite	Leucanthemum ircutianum	-	-	-	-
Linaire rampante	Linaria repens	-	-	-	-
Lindernie fausse-gratiole	Lindernia dubia	-	-	-	-
Liquidambar	Liquidambar styraciflua	-	-	-	-
Ivraie vivace	Lolium perenne	-	-	-	-
Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum	-	-	-	-
Lotier corniculé	Lotus corniculatus	-	-	-	-
Lotier des marais	Lotus pedunculatus.	-	-	-	-
Luzule champêtre	Luzula campestris	-	-	-	-
Luzule multiflore	Luzula multiflora	-	-	-	-
Luzule de printemps	Luzula pilosa.	-	-	-	-
Oeil-de-perdrix	Lychnis flos-cuculi	-	-	-	-
Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	-	-	-	-
Mouron rouge	Lysimachia arvensis	-	-	-	-
Lysimaque nummulaire	Lysimachia nummularia	-	-	-	-
Lysimaque commune	Lysimachia vulgaris	-	-	-	-
Mauve musquée	Malva moschata	-	-	-	-
Matricaire Camomille	Matricaria chamomilla	-	-	-	-
Luzerne tachetée	Medicago arabica.	-	-	-	-
Luzerne lupuline	Medicago lupulina	-	-	-	-
Mélampyre des prés	Melampyrum pratense	-	-	-	-
Mélilot jaune	Melilotus officinalis.	-	-	-	-
Menthe aquatique	Mentha aquatica	-	-	-	-
Menthe pouliot	Mentha pulegium	-	-	-	-
Menthe à feuilles rondes	Mentha suaveolens.	-	-	-	-
Millet diffus	Milium effusum	-	-	-	-
Sabline à trois nervures	Moehringia trinervia	-	-	-	-
Molinie bleue	Molinia caerulea	-	-	-	-
Montia à graines cartilagineuses	Montia arvensis.	-	-	-	-
Muscari à grappes	Muscari neglectum	-	-	-	-
Myosotis des champs	Myosotis arvensis	-	-	-	-
Myosotis douteux	Myosotis dubia.	-	-	-	-
Myosotis rameux	Myosotis ramosissima	-	-	-	-
Myosotis des marais	Myosotis scorpioides	-	-	-	-
Myosotis des forêts	Myosotis sylvatica.	-	-	-	-
Narcisse des poètes	Narcissus poeticus	-	-	Article 1	Oui

			Protection		Espèce	
Nom commun	Nom scientifique	Directive « habitats »		Distance	déterminante	
			Nationale	Régionale	ZNIEFF	
Jonquille des bois	Narcissus pseudonarcissus	-	-	-	-	
Cresson des fontaines	Nasturtium officinale	-	-	-	-	
Onagre à sépales rouges	Oenothera glazioviana	-	-	-	-	
Sainfoin à feuilles de Vesce	Onobrychis viciifolia.	-	-	-	-	
Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	Ononis spinosa	-	-	-	-	
Ophrys abeille	Ophrys apifera.	-	-	-	-	
Orchis mâle	Orchis mascula	-	-	-	-	
Pied-d'oiseau délicat	Ornithopus perpusillus	-	-	-	-	
Oxalis corniculé	Oxalis corniculata	-	-	-	-	
Oxalis droit	Oxalis fontana	-	-	-	-	
Chénopode glauque	Oxybasis glauca	-	-	-	-	
Pavot douteux	Papaver dubium	-	-	-	-	
Vigne vierge	Parthenocissus inserta	Espèce exoti	que envahissa	nte		
Panais cultivé	Pastinaca sativa	-	-	-	-	
Renouée Poivre d'eau	Persicaria hydropiper	-	-	-	-	
Renouée Persicaire	Persicaria maculosa	-	-	-	-	
Oeillet prolifère	Petrorhagia prolifera	-	-	-	-	
Phacélie à feuilles de Tanaisie	Phacelia tanacetifolia.	-	-	-	-	
Orpin bâtard	Phedimus spurius	-	-	-	-	
Fléole des prés	Phleum pratense	-	-	-	-	
Piloselle	Pilosella flagellaris	-	-	-	-	
Epervière petite Laitue	Pilosella lactucella	-	-	-	-	
Piloselle	Pilosella officinarum.	-	-	-	-	
Pin Weymouth, Pin du Lord	Pinus strobus	-	-	-	-	
Plantain Corne-de-cerf	Plantago coronopus	-	-	-	-	
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	-	-	-	-	
Grand plantain	Plantago major subsp. major	-	-	-	-	
Plantain intermédiaire	Plantago major subsp. pleiosperma	-	-	-	-	
Pâturin annuel	Poa annua	-	-	-	-	
Pâturin bulbeux	Poa bulbosa	-	-	-	-	
Pâturin comprimé	Poa compressa	-	-	-	-	
Pâturin des prés	Poa pratensis	-	-	-	-	
Pâturin commun	Poa trivialis	-	-	-	-	
Polygala vulgaire	Polygala vulgaris	-	-	-	-	
Sceau de Salomon multiflore	Polygonatum multiflorum	-	-	-	-	
Sceau de salomon odorant	Polygonatum odoratum	-	-	-	-	
Renouée des oiseaux	Polygonum aviculare	-	-	-	-	
Peuplier blanc	Populus alba		1-	-		

		Directive	Protection	Protection	
Nom commun	Nom scientifique	« habitats »	Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF
Peuplier Tremble	Populus tremula	-	-	-	-
Potamot crépu	Potamogeton crispus	-	-	-	-
Potentille tormentille	Potentilla erecta.		-	-	-
Potentille négligée	Potentilla neglecta.	1-	-	-	-
Potentille dressée, Potentille droite	Potentilla recta	-	-	-	-
Potentille rampante, Quintefeuille	Potentilla reptans	1-	-	-	-
Potentille faux fraisier	Potentilla sterilis	-	-	-	-
Pimprenelle à fruits réticulés	Poterium sanguisorba	1-	-	-	-
Primevère acaule	Primula vulgaris.	-	-	-	-
Brunelle commune, Herbe au charpentier	Prunella vulgaris	-	-	-	-
Merisier vrai, Cerisier des bois	Prunus avium	-	-	-	-
Laurier-cerise, Laurier-palme	Prunus laurocerasus	-	-	-	-
Cerisier à grappes	Prunus padus	-	-	Article 1	Oui
Epine noire, Prunellier, Pelossier	Prunus spinosa	-	-	-	-
Sapin de Douglas, Pin de l'Orégon	Pseudotsuga menziesii	-	-	-	-
Fougère aigle, Porte-aigle	Pteridium aquilinum	-	-	-	-
Chêne sessile	Quercus petraea.	-	-	-	-
Chêne pédonculé	Quercus robur	-	-	-	-
Chêne rouge d'Amérique	Quercus rubra	-	-	-	-
Renoncule âcre	Ranunculus acris	-	-	-	-
Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	-	-	-	-
Renoncule flammette	Ranunculus flammula	-	-	-	-
Renoncule rampante	Ranunculus repens	-	-	-	-
Renoncule sarde	Ranunculus sardous	1-	-	-	-
Renoncule scélérate	Ranunculus sceleratus	-	-	-	-
Ravenelle, Radis sauvage	Raphanus raphanistrum	-	-	-	-
Renouée du Japon	Reynoutria japonica.	Espèce exoti	que envahissa	nte	
Sumac hérissé, Sumac Amarante	Rhus typhina	-	-	-	-
Groseillier rouge	Ribes rubrum	-	-	-	-
Groseillier à maquereaux	Ribes uva-crispa	-	-	-	-
Robinier faux-acacia, Carouge	Robinia pseudoacacia	Espèce exoti	que envahissa	nte	
Rorippe amphibie	Rorippa amphibia	-	-	-	-
Cresson des marais	Rorippa palustris	-	-	-	-
Rosier des champs	Rosa arvensis.	Ī-	-	-	-
Rosier des chiens	Rosa canina	-	-	-	-
Rosier à nombreuses fleurs	Rosa multiflora.	-	-	-	-
Ronce bleue	Rubus caesius	-	-	-	-
Ronce arbrisseau	Rubus fruticosus	1-	-	-	-
Oseille des prés	Rumex acetosa	-	-	-	-
Petite oseille	Rumex acetosella	1-	-	-	-

		<b>5</b> 1 (1)	Protection		Espèce
Nom commun	Nom scientifique	Directive « habitats »	Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF
Patience agglomérée	Rumex conglomeratus	-	-	-	-
Patience crépue, Oseille crépue	Rumex crispus	-	-	-	-
Patience à feuilles obtuses	ses Rumex obtusifolius		-	-	-
Sagine sans pétales	Sagina apetala	-	-	-	-
Sagine couchée	Sagina procumbens	-	-	-	-
Saule blanc, Saule commun	Salix alba	-	-	-	-
Saule marsault	Salix caprea	-	-	-	-
Saule cendré	Salix cinerea	-	-	-	-
Sureau noir	Sambucus nigra	-	-	-	-
Fétuque Roseau	Schedonorus arundinaceus	-	-	-	-
Scirpe des bois	Scirpus sylvaticus	-	-	-	-
Scléranthe vivace	Scleranthus perennis	-	-	-	-
Scrophulaire noueuse	Scrophularia nodosa	-	-	-	-
Poivre de muraille, Orpin acre	Sedum acre	-	-	-	-
Orpin pourpier, Orpin paniculé	Sedum cepaea	-	-	-	-
Orpin rougeâtre	Sedum rubens	-	-	-	-
Séneçon du Cap	Senecio inaequidens	Espèce exoti	que envahissar	nte	
Séneçon commun	Senecio vulgaris	-	-	-	-
Cucubale couchée	Silene baccifera	-	-	-	-
Compagnon rouge	Silene dioica	-	-	-	-
Compagnon blanc	Silene latifolia.	-	-	-	-
Moutarde des champs	Sinapis arvensis	-	-	-	-
Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	Sisymbrium officinale	-	-	-	-
Solidage verge d'or, Herbe des Juifs	Solidago virgaurea	-	-	-	-
Laiteron rude, Laiteron piquant	Sonchus asper	-	-	-	-
Alisier torminal	Sorbus torminalis	-	-	-	-
Sabline rouge	Spergula rubra	-	-	-	-
Epiaire des bois	Stachys sylvatica	-	-	-	-
Stellaire des sources	Stellaria alsine	-	-	-	-
Stellaire graminée	Stellaria graminea	-	-	-	-
Stellaire holostée	Stellaria holostea	-	-	-	-
Mouron des oiseaux, Morgeline	Stellaria media.	-	-	-	-
Potamot de Suisse	Stuckenia pectinata	-	-	-	-
Succise des prés, Mors du Diable	Succisa pratensis	-	-	-	-
Grande consoude	Symphytum officinale	-	-	-	-
Consoude à tubercules	Symphytum tuberosum	-	-	-	-
Consoude	Symphytum x uplandicum	-	-	-	-
Lilas	Syringa vulgaris	-	-	-	-
Tanaisie commune, Sent-bon	Tanacetum vulgare	-	-	-	-

		Directive	Protection	Protection		
Nom commun	Nom scientifique	« habitats »	Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF	
Pissenlit	Taraxacum rubicundum	-	-	-	-	
Pissenlit	Taraxacum sect. Taraxacum	-	-	-	-	
Germandrée Scorodoine	Teucrium scorodonia	-	-	-	-	
Tabouret à odeur d'ail	Thlaspi alliaceum	-	-	-	-	
Thym commun, Thym faux Pouliot	Thymus pulegioides	-	-	-	-	
Salsifis des prés	Tragopogon pratensis	-	-	-	-	
Trèfle des champs	Trifolium arvense	-	-	-	-	
Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	Trifolium dubium.	-	-	-	-	
Trèfle hybride, Trèfle bâtard	Trifolium hybridum	-	-	-	-	
Trèfle incarnat	Trifolium incarnatum	-	-	-	-	
Trèfle des prés, Trèfle violet	Trifolium pratense	-	-	-	-	
Trèfle rampant	Trifolium repens	-	-	-	-	
Trèfle strié	Trifolium striatum	-	-	-	-	
Trèfle semeur	Trifolium subterraneum	-	-	Article 1	Oui	
Matricaire inodore	Tripleurospermum inodorum	-	-	-	-	
Avoine dorée	Trisetum flavescens	-	-	-	-	
Carum verticillé	Trocdaris verticillatum	-	-	-	-	
Tussilage	Tussilago farfara	-	-	-	-	
Ortie dioïque	Urtica dioica	-	-	-	-	
Valériane officinale	Valeriana officinalis	-	-	-	-	
Mache doucette	Valerianella locusta.	-	-	-	-	
Molène à fleurs denses	Verbascum densiflorum.	-	-	-	-	
Verveine officinale	Verbena officinalis	-	-	-	-	
Véronique des champs	Veronica arvensis	-	-	-	-	
Cresson de cheval	Veronica beccabunga	-	-	-	-	
Véronique petit chêne	Veronica chamaedrys	-	-	-	-	
Véronique officinale	Veronica officinalis	-	-	-	-	
Véronique voyageuse	Veronica peregrina	-	-	-	-	
Véronique de Perse	Veronica persica.	-	-	-	-	
Véronique à feuilles de serpolet	Veronica serpyllifolia	-	-	-	-	
Vesce à gousses velues	Vicia dasycarpa.	-	-	-	-	
Vesce hérissée	Vicia hirsuta	-	-	-	-	
Vesce jaune	Vicia lutea	Ī-	-	-	-	
Vesce cultivée, Poisette	Vicia sativa	-	-	-	-	
Lentillon	Vicia tetrasperma	Ī-	-	-	-	
Petite pervenche	Vinca minor	-	-	-	-	
Pensée des champs	Viola arvensis	1-	-	-	-	
Violette de Rivin	Viola riviniana.	-	-	-	-	
Gui des feuillus	Viscum album	-	-	-	-	

Nom commun	N	Directive	Protection		Espèce	
	Nom scientifique	« habitats »	Nationale	Régionale	déterminante ZNIEFF	
Vigne hybride	Vitis riparia. X Vitis rupestris	Espèce exotique envahissante				
Vulpia faux Brome	Vulpia bromoides	ı	-	-	-	
Vulpia Queue-de-souris	Vulpia myuros	-	-	-	-	

## 11.3.2 - Liste des espèces animales observées

#### 11.3.2.1 - La mammalofaune

Tableau synthétisant les observations réalisées sur le périmètre d'étude par EGIS Structures et Environnement ert Ecotope.

				Espèces	Liste rouge	
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	Protection nationale	Directive Habitats	déterminantes de ZNIEFF	Nationale	Régionale
Blaireau d'Eurasie	Meles meles	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Campagnol agreste	Microtus agrestis	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Campagnol amphibie	Arvicola sapidus	Article 2	-	Oui	Quasi menacé	Quasi menacé
Campagnol des champs	Microtus arvalis	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Campagnol fouisseur	Arvicola scherman	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Chevreuil	Capreolus capreolus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	Article 2	-	-	Non menacé	Non menacé
Fouine	Martes foina	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	Article 2	-	-	Non menacé	Non menacé
Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus	-	-	-	Quasi menacé	Quasi menacé
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Mulot sylvestre	Apodemus sylvaticus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Musaraigne musette	Crocidura russula	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Muscardin	Muscardinus avellanarius	Article 2	Annexe 4	-	Non menacé	Quasi menacé
Putois	Mustela putorius	-	Annexe 5	Oui	Quasi menacé	Quasi menacé
Ragondin	Myocastor coypus	-	-	-	Non applicable	Non applicable
Rat des moissons	Micromys minutus	-	-	-	Non menacé	Quasi menacé
Rat musqué	Ondatra zibethicus	-	-	-	Non applicable	Non applicable
Renard roux	Vulpes vulpes	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Sanglier	Sus scrofa	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Taupe d'Europe	Talpa europaea	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Article 2	Annexe II et IV	Oui	Non menacé	Quasi menacé
Grand Murin	Myotis myotis	Article 2	Annexe II et IV	Oui	Non menacé	Quasi menacé
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Article 2	Annexe II et IV	Oui	Non menacé	En danger
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Quasi menacé
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Article 2	Annexe II et IV	Oui	Non menacé	Quasi menacé
Murin d'Alcathoe	Myotis alcathoe	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Données insuffisantes
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Article 2	Annexe II et IV	Oui	Quasi menacé	Vulnérable
Murin de Brandt	Myotis brandtii	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Données insuffisantes
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Non menacé
Murin de Natterer	Myotis nattereri	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Vulnérable
Noctule commune	Nyctalus noctula	Article 2	Annexe IV	-	Vulnérable	Données insuffisantes
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	Article 2	Annexe IV	-	Quasi menacé	Quasi menacé
Oreillard gris	Plecotus austriacus	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Données insuffisantes

		5		Espèces	Liste rouge		
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	Protection nationale	Directive Habitats	déterminantes de ZNIEFF	Nationale	Régionale	
Oreillard roux	Plecotus auritus	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Données insuffisantes	
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Article 2	Annexe IV	Oui	Non menacé	Quasi menacé	
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Article 2	Annexe IV	-	Quasi menacé	Non menacé	
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Article 2	Annexe IV	-	Non menacé	Non menacé	
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Article 2	Annexe IV	-	Quasi menacé	Données insuffisantes	
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Article 2	Annexe IV	-	Quasi menacé	Non menacé	

#### 11.3.2.2 - L'avifaune

Tableau synthétisant les observations réalisées sur le périmètre d'étude par EGIS Structures et Environnement et Ecotope.

ations realisees sur le perimetr		Statut dans le	Protection		Espèce	Liste rouge des ni	cheurs
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	périmètre d'étude	nationale	Directive Oiseaux	déterminante ZNIEFF	Nationale	Régionale
Aigrette garzette	Egretta garzetta	Migrateur	Article 3	Annexe 1	Oui	Non menacé	Vulnérable
Alouette des champs	Alauda arvensis	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Quasi menacé	Quasi menacé
Alouette lulu	Lullula arborea	Nicheur probable	Article 3	Annexe 1	Oui	Non menacé	Vulnérable
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	Nicheur possible	Article 3	-	-	Vulnérable	Données insuffisantes
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Migrateur / Hivernant	Article 3	Annexe 1	Oui	Non menacé	Vulnérable
Buse variable	Buteo buteo	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Canard colvert	Anas platyrhynchos	Nicheur probable	-	Annexe 2 et 3	-	Non menacé	Non menacé
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Nicheur probable	Article 3	-	-	Vulnérable	Vulnérable
Chevalier cublanc	Tringa ochropus	Migrateur	Article 3	-	-	-	-
Choucas des tours	Corvus monedula	Nicheur probable	Article 3	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Chouette chevêche	Athene noctua	Nicheur possible	Article 3	-	Oui	Non menacé	Non menacé
Chouette hulotte	Strix aluco	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Corbeau freux	Corvus frugilegus	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Corneille noire	Corvus corone	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Coucou gris	Cuculus canorus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Cygne tuberculé	Cygnus olor	Nicheur probable	Article 3	Annexe 2	-	Non menacé	Non applicable
Effraie des clochers	Tyto alba	Nicheur possible	Article 3	-	-	Non menacé	Quasi menacé
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Non menacé
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Fauvette des jardins	Sylvia borin	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Quasi menacé
Fauvette grisette	Sylvia communis	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Foulque macroule	Fulica atra	Nicheur probable	-	Annexe 2 et 3	-	Non menacé	Non menacé

Nom verneaulaire (français)	Nom aciontifique (letin)	Statut dans le	Protection	Directive Oiseaux	Espèce	Liste rouge des n	cheurs
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	périmètre d'étude	nationale	Directive Oiseaux	déterminante ZNIEFF	Nationale	Régionale
Fuligule morillon	Aythya fuligula	Migrateur	-	Annexe 2 et 3	-	Non menacé	Vulnérable
Geai des chênes	Garrulus glandarius	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	Migrateur	Article 3	-	-	Vulnérable	Non applicable
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	Migrateur/hiverna nt	Article 3	-	-	Non menacé	Vulnérable
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Grive musicienne	Turdus philomelos	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Grive draine	Turdus viscivorus	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Guêpier d'Europe	Merops apiaster	Nicheur possible	Article 3	-	Oui	Non menacé	Non menacé
Héron cendré	Ardea cinerea	Nicheur possible	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Quasi menacé
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Vulnérable
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	Nicheur probable	Article 3	-	-	Vulnérable	Non menacé
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Martinet noir	Apus apus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Données insuffisantes
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Quasi menacé
Mésange charbonnière	Parus major	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Moineau domestique	Passer domesticus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Migrateur	Article 3	Annexe 2	-	Quasi menacé	En danger
Merle noir	Turdus merula	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Mésange nonnette	Poecile palustris	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Milan noir	Milvus migrans	Nicheur possible	Article 3	Annexe 1	-	Non menacé	Non menacé
Milan royal	Milvus milvus	Migrateur / Hivernant	Article 3	Annexe 1	Oui	Vulnérable	En danger
Pic épeiche	Dendrocopos major	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Pic épeichette	Dendrocopos minor	Nicheur probable	Article 3	-	Oui	Vulnérable	Non menacé
Pic mar	Dendrocopos medius	Nicheur probable	Article 3	Annexe 1	Oui	Non menacé	Non menacé
Pic vert	Picus viridis	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Pie bavarde	Pica pica	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Nicheur certain	Article 3	Annexe 1	Oui	Quasi menacé	Non menacé
Pigeon ramier	Columba palumbus	Nicheur probable	-	Annexe 2 et 3	-	Non menacé	Non menacé
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Pipit des arbres	Anthus trivialis	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Quasi menacé
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Roitelet huppé	Regulus regulus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Non menacé
Roitelet triple-bandeau	Regulus ignicapilla	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé

		Statut dans le	Protection		Espèce	Liste rouge des ni	cheurs
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	périmètre d'étude	nationale	Directive Oiseaux	déterminante ZNIEFF	Nationale	Régionale
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Données insuffisantes
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Serin cini	Serinus serinus	Nicheur probable	Article 3	-	-	Vulnérable	Données insuffisantes
Sittelle torchepot	Sitta europaea	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Nicheur probable	Article 3	-	-	Quasi menacé	Non menacé
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Nicheur probable	-	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Nicheur probable	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Nicheur probable	Article 3	-	-	Vulnérable	Non menacé

#### 11.3.2.3 - L'herpétofaune

Tableau synthétisant les observations réalisées sur le périmètre d'étude par EGIS Structures et Environnement et Ecotope.

				Espèces	Liste rouge	
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	Protection nationale	Directive Habitats	déterminantes de ZNIEFF	Nationale	Régionale
Crapaud calamite	Epidalea calamita	Article 2	Annexe 4	Oui	Non menacé	Quasi menacé
Crapaud commun	Bufo bufo	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica	Article 2	-	-	Non menacé	Non menacé
Grenouille agile	Rana dalmatina	Article 2	Annexe 4	Oui	Non menacé	Non menacé
Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	Article 3	Annexe 5	-	Non menacé	Non applicable
Grenouille rousse	Rana temporaria	Article 5	Annexe 5	-	Non menacé	Non menacé
Grenouille commune	Pelophylax kl. esculentus	Article 5	Annexe 5	-	Quasi menacé	Données insuffisantes
Lézard à deux raies	Lacerta bilineata	Article 2	Annexe 4	-	Non menacé	Non menacé
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Article 2	Annexe 4	Oui	Non menacé	Non menacé
Orvet fragile	Anguis fragilis	Article 2	-	-	Non menacé	Non menacé
Rainette verte	Hyla arborea	Article 2	Annexe 4	Oui	Quasi menacé	Quasi menacé
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Tortue de Floride	Trachemys scripta	-	-	-	Non applicable	Non applicable
Triton alpestre	Ichthyosaura alpestris	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé
Triton palmé	Lissotriton helveticus	Article 3	-	-	Non menacé	Non menacé

#### 11.3.2.4 - L'entomofaune

Tableau synthétisant les observations réalisées sur le périmètre d'étude par EGIS Structures et Environnement et Ecotope.

Name and the formation	None of a Comment of the Comment	Bustonii au autianala	Discostina Habitata	Espèces	Liste rouge	
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	Protection nationale	Directive Habitats	déterminantes de ZNIEFF	Nationale	Régionale
Odonates						
Agrion à larges pattes	Platycnemis pennipes	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Agrion délicat	Coenagrion tenellum	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	Article 3	Annexe 2	-	Non menacé	Non menacé
Agrion de Vander Linden	Erythromma lindenii	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Agrion élégant	Ischnura elegans	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Anax empereur	Anax imperator	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Cordulie bronzée	Cordulia aenea	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Crocothémis écarlate	Crococothemis erythraea	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Gomphe joli	Gomphus pulchellus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Libellule à quatre taches	Libellula quadrimaculata	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Libellule déprimée	Libellula depressa	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Libellule fauve	Libellula fulva	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Orthétrum brun	Orthetrum brunneum	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Petite nymphe au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Sympétrum de Fonsccolombe	Sympetrum fonscolombii	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Sympétrum sanguin	Sympetrum sanguineum	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Lépidoptères						
Amaryllis	Pyronia tithonus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Argus frêle	Cupido minimus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Aurore	Anthocharis cardamines	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Azuré de la bugrane	Polyommatus icarus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Azuré des anthyllides	Cyaniris semiargus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Azuré du trèfle	Cupido argiades	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Citron	Gonepteryx rhamni	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Collier-de-corail	Aricia agestis	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Cuivré commun	Lycaena phlaeas	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Cuivré des marais	Lycaena dispar	Article 2	Annexe II et IV	-	Non menacé	Non menacé
Cuivré fuligineux	Lycaena tityrus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Demi-deuil	Melarngia galathea	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Fadet commun	Coenonympha pamphilus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Fluoré	Colias africariensis	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Gazé	Aporia crataegi	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Hespérie des sanguisorbes	Spialia sertorius	-	-	-	Non menacé	Quasi menacé
Mélitée des centaurées	Melitaea phoebe	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Mélitée du mélampyre	Mellicta athalia	_	_	_	Non menacé	Non menacé

	N		B	Espèces	Liste rouge	
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	Protection nationale	Directive Habitats	déterminantes de ZNIEFF	Nationale	Régionale
Mélitée du plantain	Melitaea cinxia	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Mélitée orangée	Melitaea didyma	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Myrtil	Maniola jurtina	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Paon-du-jour	Aglais io	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Petit Nacré	Issoria lathonia	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Petite Tortue	Aglais urticae	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Petite Violette	Boloria dia	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Piéride de la rave	Pieris rapae	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Piéride du chou	Pieris brassicae	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Piéride du lotier	Leptidea sinapis	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Piéride du navet	Pieris napi	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Point-de-Hongrie	Erynnis tages	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Robert-le-Diable	Polygonia c-album	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Souci	Colias crocea	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Soufré	Colias hyale	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Sylvaine	Ochlodes sylvanus	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Thécla de la ronce	Callophrys rubi	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Vanesse des chardons	Vanessa cardui	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Vulcain	Vanessa atalanta	-	-	-	Non menacé	Non menacé
Orthoptères						
Caloptène italien	Callipatamus italicus	-	-	-	-	-
Conocéphale bigarré	Conocephalus fuscus	-	-	-	-	-
Conocéphale gracieux	Ruspolia nitidula nitidula	-	-	-	-	-
Criquet des clairières	Chrysochraon dispar	-	-	-	-	-
Criquet des mouillères	Euchortippus declivus	-	-	-	-	-
Criquet des pâtures	Chortippus parallelus parallelus	-	-	-	-	-
Criquet des roseaux	Conocephalus dorsalis	-	-	Oui	-	-
Criquet duettiste	Chortippus brunneus	-	-	-	-	-
Criquet ensanglanté	Stethophyma grossum	-	-	-	-	-
Criquet marginé	Chortippus albomarginatus	-	-	-	-	-
Criquet mélodieux	Chortippus biguttulus	-	-	-	-	-
Criquet noir ébène	Omocestus rufipes	-	-	-	-	-
Criquet verte-échine	Chorthippus dorsatus	-	-	-	-	-
Decticelle bariolée	Metrioptera roeselii	-	-	-	-	-
Decticelle cendrée	Pholidoptera griseoptera	-	-	-	-	-
2 000.00.00			1			<u> </u>
Gomphocère roux		-	-	-	-	<del>-</del>
	Gomphocerippus rufus	-	-	-	-	-
Gomphocère roux	Gomphocerippus rufus Tettigonia virdissima	-		-	-	-
Gomphocère roux Grande Sauterelle verte	Gomphocerippus rufus	-	-	-	-	-

		Protection nationale	Directive Habitats	Espèces déterminantes de ZNIEFF	Liste rouge	
Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)				Nationale	Régionale
Oedipode émeraudine	Aiolopus thalassinus	-	-	-	-	-
Phanéroptère commun	Phaneroptera falcata	-	-	-	-	-
Sténobothre nain	Stenobothrus stigmaticus	-	-	Oui	-	-
Coléoptères						
Cétoine dorée	Cetonia aurata	-	-	-	-	-
Cétoine funeste	Oxythyrea funesta	-	-	-	-	-
Cicindèle champêtre	Cicindella campestris	-	-	-	-	-
Crache sang	Timarcha sp.	-	-	-	-	-
Grand capricorne	Cerambyx cerdo	Article 2	Annexe 2 et 4	Oui	-	-
Lucane Cerf-Volant	Lucanus cervus	-	-	-	-	-
Morime rugueux	Morimus asper	-	-	-	-	-
Petit capricorne	Cerambyx scopolii	-	-	-	-	-
Divers						
Frelon européen	Vespa crabo	-	-	-	-	-
Mante religieuse	Mantis religiosa	-	-	-	-	-

#### 11.3.2.5 - La faune aquatique

Tableau synthétisant les observations réalisées sur le périmètre d'étude par Pedon Environnement.

ons realisees sur le perimer	Nom scientifique (latin)	Protection nationale	Directive Habitats	Espèces	Liste rouge	
Nom vernaculaire (français)				déterminantes de ZNIEFF	Nationale	Régionale
Faune piscicole						
Ablette	Alburnus alburnus	-	-	-	Non menacé	-
Barbeau fluviatile	Barbus barbus	-	Annexe 5	-	Non menacé	-
Bouvière	Rhodeus amarus	Article 1	Annexe 2	Oui	Non menacé	-
Carassin	Carassius sp.	-	-	-	Non applicable	-
Carpe commune	Cyprinus carpio	-	-	-	Non menacé	-
Chabot	Cottus perifretum	-	Annexe 2	Oui	Non menacé	-
Chevesne	Squalius cephalus	-	-	-	Non menacé	-
Gardon	Rutilus rutilus	-	-	-	Non menacé	-
Goujon	Gobio gobio	-	-	-	Non menacé	-
Loche franche	Barbatula barbatula	-	-	-	Non menacé	-
Lamproie de Planer	Lampetra planeri	Article 1	Annexe 2	Oui	Non menacé	-
Poisson-chat	Ameiurus melas	-	-	-	Non applicable	-
Perche commune	Perca fluviatilis	-	-	-	Non menacé	-
Perche-soleil	Lepomis gibbosus	-	-	-	Non applicable	-
Pseudorasbora	Pseudorasbora parva	-	-	-	Non menacé	-
Rotengle	Scardinius erythrophthalmus		-	-	Non applicable	-
Silure	Silurus glanis	-	-	-	Non applicable	-
Spirlin	Alburnoides bipunctatus	-	-	-	Non menacé	-

Nom vernaculaire (français)	Nom scientifique (latin)	Protection nationale	Directive Habitats	Espèces déterminantes de ZNIEFF	Liste rouge	
					Nationale	Régionale
Tanche	Tinca tinca	-	-	-	Non menacé	-
Vandoise	Leuciscus burdigalensis	Article 1	-	Oui	Quasi menacé	-
Crustacés						
Ecrevisse américaine	Orconectes limosus	-	-	-	-	-
Ecrevisse rouge de Louisiane	Procambarus clarkii	-	-	-	-	-

11.4 - Analyse multi-critère, incluant le critère environnemental pour l'étude d'aménagement des aires de Rozelay et de Bonins Bonnot

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzy et Génelard du PR 38+950 au PR 21+125

Étude d'aménagement des aires de Rozelay et des Bonins-Bonnot









12.7 Notice technique d'aménagement des aires

Juillet 2020



AVP | Prestations supplémentaires | Études d'aménagements des aires de Bonins-Bonnot et Rozelay



Indice	Date	Production	Contrôle interne	Approbation
0	21/07/2020	Victor FRANCOIS	Vincent LARUE	Christophe LAINÉ Alexandre BÉDIN

AVP | Prestations supplémentaires | Études d'aménagements des aires de Bonins-Bonnot et Rozelay

#### Table des matières

1	GÉNÉRALITÉS	3
	GÉNÉRALITÉS	3
	1.2 Référentiel technique et hypothèses de conception géométrique	
	1.2 Référentiel technique et hypothèses de conception géométrique	
	1.4 Rétablissement du ruisseau des Terres-Blanches	
	1.5 Réseaux	
2	AIRE DE ROZELAY (SENS 2)	2
3	AIRE DES BONIN-BONNOT (SENS 1)	8
4	ANNEXES – VUES EN PLAN DES SOLUTIONS PROPOSÉES	-

AVP | Prestations supplémentaires | Études d'aménagements des aires de Bonins-Bonnot et Rozelay

## 1 GÉNÉRALITÉS

#### 1.1 Objet de la note

La présente notice technique a pour objet de présenter l'étude d'aménagement pour les aires de Bonins-Bonnot (sens 1) et de Rozelay (sens 2).

#### 1.2 Référentiel technique et hypothèses de conception géométrique

Les solutions proposées sont établies selon référentiel technique « Guide d'aménagement des aires annexes sur les autoroutes de liaison », SETRA – 1980.

Elles respectent les hypothèses suivantes :

- Nombre de places : 20 VL / 20 PL ;
- Séparation des flux VL / PL ;
- Rayons intérieurs de 16 m mini pour assurer les girations des PL;
- Conformité des largeurs de voiries et des places de stationnement : largeurs de voiries de 6,00 m pour les voies PL et de 4,00 m pour les VL;
- > Typologie de stationnement : places de parking VL et PL à 45° et stationnement en marche arrière.

#### 1.3 Équipements des aires

Les aires disposeront des équipements suivants :

- Toilettes sèches ;
- Mobilier urbain ;
- Cheminements piétons.

#### 1.4 Rétablissement du ruisseau des Terres-Blanches

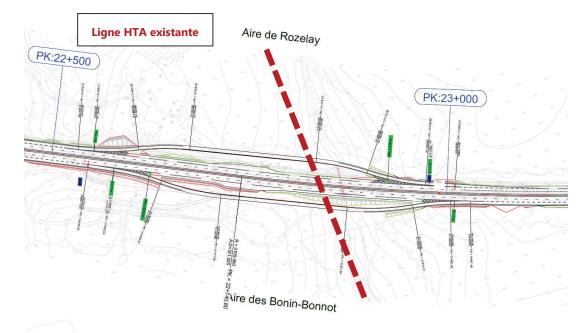
Le ruisseau des Terres Blanches permet le franchissement actuel de la RN70.

Afin de minimiser le linéaire de franchissement de cet écoulement et donc l'impact environnemental du projet sur celuici, il serait intéressant d'adapter l'implantation des bretelles d'entrée ou de sortie.

#### 1.5 Réseaux

Il est prévu de raccorder les aires :

Au réseau électrique : une ligne HTA est présente sur le secteur. Le raccordement est possibilité via l'implantation d'un transformateur.



Au réseau d'eau AEP : le réseau d'adduction en eau potable est situé à environ 700 m de la zone d'étude. Le raccordement devra être confirmé par le gestionnaire du réseau (VEOLIA).

## 2 AIRE DE ROZELAY (SENS 2)

Les études de diagnostic et d'Avant-Projet ont mis en avant plusieurs non-conformités sur l'aire actuelle de Coëre (située au PR 24+900). En réunion avec la MARRN (07/04/2020), il a été acté que l'aire existante serait supprimée et déplacée au PR 22+700 (sens 2) où des emprises ont déjà été acquises.

Pour répondre au déficit de 50 places identifié dans l'état des lieux fait par l'Exploitant, la DREAL a proposé d'augmenter le nombre de places pour le sens 2 et de concevoir une aire avec 20 places PL et 20 places VL.



#### 2.1 Solutions étudiées

Pour les trois solutions présentées ci-après, la sortie depuis la section courante se fait via un dispositif en déboitement

L'entrée vers la section courante de la RN70 est réalisée via un dispositif en affectation (zone d'entrecroisement avec l'échangeur de Bonin-Bonnot).

L'altimétrie de la plateforme de l'aire sera dans l'idéal calée au niveau de la section courante de la RN70 de manière à limiter les terrassements.

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzy et Génelard | Juillet 2020

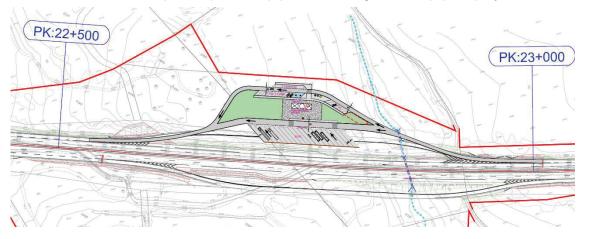
AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot

Ces solutions ont été étudiées de manière à respecter les emprises foncières disponibles.

#### 2.1.1 Solution 1

#### 2.1.1.1 Géométrie en plan

La solution 1 est composée d'une bretelle d'entrée (vers l'aire) commune pour les VL et les PL, la séparation entre les flux étant réalisée à la fin de la bretelle. La zone sanitaire est située entre les espaces de stationnement VL et PL. Cette solution présente une zone de délaissés exploitable pour des équipements aux usagers (aire de pique-nique, jeux, etc..).



Le premier rayon rencontré en sortie est de 125 m.

Cette solution nécessite la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement du cours d'eau des Terres-Blanches.

#### 2.1.1.2 Environnement

Pour cette solution, les enjeux environnementaux suivants ont été identifiés :

- Enjeux milieux naturels (faune, flore, habitats) essentiellement forts à assez forts (dans une moindre mesure). Présence du grand Capricorne du chêne (espèce de coléoptère protégée) et du Campagnol amphibie (espèce de mammifère protégée, dans le cours d'eau)
- Cours d'eau localisé à proximité de l'aire : les Terres blanches (amont)
- Corridor écologique du SRCE localisé au droit du cours d'eau et au nord-est de celui-ci
- Impact supplémentaire en zone humide au sens réglementaire, surface ponctuelle (surface supplémentaire non comptabilisée aujourd'hui dans le DLE)
- Nécessité d'un ouvrage hydraulique supplémentaire sur le cours d'eau (longueur ?)
- Absence de déboisement supplémentaire nécessaire

Cette variante est relativement proche du cours d'eau.

Elle engendre un impact ZH supplémentaire et une longueur d'OH sur cours d'eau plus importante

Elle ne nécessite cependant pas de déboisement supplémentaire.

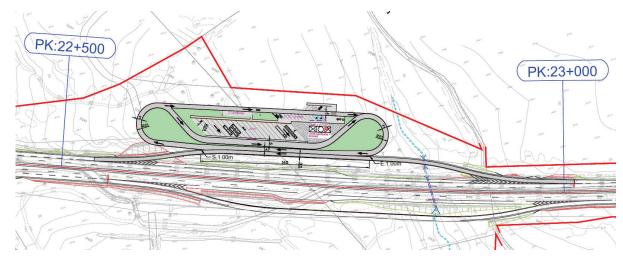
Il s'agit de la variante la plus impactante d'un point de vue biodiversité et zone humide.

#### 2.1.2 Solution 2

#### 2.1.2.1 Géométrie en plan

La solution 2 consiste en une configuration de type « hippodrome », constituée d'une voie d'entrecroisement séparée de la section courante de la RN70 :

AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot



Le divergent depuis la section courante est composé d'un déboitement avec biseau de 150 m.

Le premier rayon rencontré est de 305 m.

La longueur de l'entrecroisement disponible est de 165 m.

Cette variante offre une fonctionnalité supplémentaire aux usagers puisqu'elle leur permet d'effectuer une boucle.

Cette solution nécessite la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement du cours d'eau des Terres-Blanches.

#### 2.1.2.2 Environnement

Les enjeux environnementaux suivants ont été identifiés pour la solution 2 :

- Enjeux milieux naturels (faune, flore, habitats) forts à assez forts. Présence du grand Capricorne du chêne (espèce de coléoptère protégée) et du Campagnol amphibie (espèce de mammifère protégée, dans le cours d'eau)
- Cours d'eau localisé à proximité de l'aire : les Terres blanches (amont)
- Corridor écologique du SRCE localisé au droit du cours d'eau et au nord-est de celui-ci
- Absence d'impact supplémentaire en zone humide au sens réglementaire
- Nécessité d'un ouvrage hydraulique supplémentaire sur le cours d'eau (longueur ?)
- Nécessité de déboisement supplémentaire ponctuel

Cette variante s'éloigne sensiblement du cours d'eau.

Elle n'engendre a priori pas d'impact ZH supplémentaire et la longueur d'OH sur cours d'eau est plus réduite par rapport à la solution 1.

Elle nécessite un déboisement supplémentaire non négligeable, mais pour un boisement de faible qualité écologique (accrus de feuillus et boisements anthropisés non rattachables, végétation herbacée des clairières et coupes forestières).

Il s'agit d'une variante impactante d'un point de vue biodiversité, mais qui ne présente pas de nouvel impact ZH.

#### 2.1.3 Solution 3

#### 2.1.3.1 Géométrie en plan

La solution 3 consiste à décaler l'aire vers le sud (après le cours d'eau des Terres-Blanches), de manière à :

- limiter la longueur de l'ouvrage de traversée du cours d'eau ;
- limiter l'impact environnemental de l'aménagement.

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzy et Génelard | Juillet 2020

AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot



Le divergent est décalé après le cours d'eau des Terres-Blanches.

Le premier rayon rencontré en sortie depuis la section courante est de 155 m.

La séparation des flux VL/PL s'effectue après la boucle de rayon 20 m.

#### 2.1.3.2 Impact environnemental

Les enjeux environnementaux identifiés de cette solution sont les suivants :

- Enjeux milieux naturels (faune, flore, habitats) assez forts ;
- Positionnement le plus éloigné du cours d'eau des Terres blanches ;
- Hors corridor écologique du SRCE localisé au droit du cours d'eau et au nord-est de celui-ci ;
- Aire localisée en réservoir de biodiversité Forêt du SRCE ;
- Absence d'impact zone humide supplémentaire ;
- Absence d'ouvrage hydraulique supplémentaire sur le cours d'eau ;
- Nécessité de déboisement supplémentaire conséquent.

Cette variante s'éloigne de façon marquée du cours d'eau des Terres-Blanches.

Elle n'engendre pas d'impact ZH supplémentaire et permet de s'affranchir de la réalisation un nouvel OH sur le cours d'eau.

Elle nécessite un déboisement supplémentaire non négligeable, mais pour un boisement de faible qualité écologique (accrus de feuillus et boisements anthropisés non rattachables, végétation herbacée des clairières et coupes forestières).

Il s'agit de la variante la moins impactante d'un point de vue biodiversité, car elle évite un nouvel impact sur le cours d'eau des Terres-Blanches. Elle nécessite cependant une importante coupe d'arbres, mais ce boisement présente seulement un intérêt moyen en terme d'habitats d'espèces protégées (habitat dégradé).

Cette variante ne présente pas d'impact ZH.

#### 2.2 Solution proposée pour l'aire de Rozelay

Les solutions étudiées ont été confrontées entre elles selon paramètres suivants :

- Fonctionnalités pour les usagers (stationnements VL/PL, séparation des flux);
- Impact environnemental;
- Surface imperméabilisée ;
- Impact sur le cours d'eau des Terres Blanches et longueur projetée de l'OH;
- Linéaires de voiries projetées.

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzy et Génelard | Juillet 2020

AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot

Les paramètres « impacts environnementaux » et « longueurs d'OH » ont été pondérés (x2) compte tenu de leur importance.

	Solution 1	Solution 2	Solution 3
Impact environnementaux	2	4	6
Longueur HO / Impact sur le cours d'eau	2	4	6
Surface imperméabilisée	3	1	2
Fonctionnalités	2	3	2
Linéaire de voiries	3	1	2

TOTAL 12 13 18
----------------

Compte tenu de l'analyse multicritères ci-dessus, il est proposé de retenir la solution 3.

## 3 AIRE DES BONIN-BONNOT (SENS 1)

Dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN70, l'aire actuelle des Bonin-Bonnot sera détruite et déplacée d'une centaine de mètres vers le nord.

Faute d'indications précises de la DIRCE sur les besoins du schéma directeur des aires, le programme d'aménagement de l'aire est identique à celui de l'aire créée sens 2 en ce qui concerne le nombre de places.



#### 3.1 Solutions étudiées

Pour les trois solutions étudiées, la sortie depuis la section courante se fait via un dispositif en affectation (continuité de la zone d'entrecroisement avec l'échangeur de Bonin-Bonnot).

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzy et Génelard | Juillet 2020

AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot

L'entrée vers la section courante de la RN70 s'effectue via un dispositif en insertion avec biseau de 275 m.

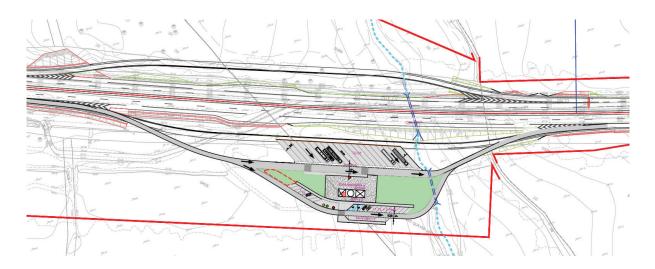
L'altimétrie de la plateforme de l'aire sera dans l'idéal calée au niveau de la section courante de la RN70 de manière à limiter les terrassements.

Ces solutions ont été étudiées de manière à respecter les emprises foncières disponibles.

#### 3.1.1 Solution 1

#### 3.1.1.1 Géométrie en plan

La solution 1 est composée d'une bretelle d'entrée (vers l'aire) commune pour les VL et les PL, la séparation entre les flux étant réalisée à la fin de la bretelle. La zone sanitaire est située entre les espaces de stationnement VL et PL. Cette solution présente une zone de délaissés exploitable pour des équipements aux usagers (aire de pique-nique, jeux, etc..).



Le premier rayon rencontré en sortie est de 125 m.

Cette solution nécessite un ouvrage de franchissement du cours d'eau des Terres-Blanches de grande longueur sur la bretelle d'insertion vers la RN70. Un « puits de lumière » pourra être implanté entre cet ouvrage et l'ouvrage de la section courante.

#### 3.1.1.2 Environnement

Les contraintes environnementales identifiées pour cette solution sont les suivantes :

- Enjeux milieux naturels (faune, flore, habitats) faibles de l'espace où est implantée l'aire. Le cours d'eau est par contre identifié en enjeu fort du fait de la présence de l'Agrion de Mercure (espèce d'odonate protégée), du Cuivré des Marais (espèce de lépidoptère protégée) et du Campagnol amphibie (espèce de mammifère protégée, dans le cours d'eau). Ce cours d'eau concentre des enjeux importants sur le projet.
- Cours d'eau localisé à proximité de l'aire : les Terres-blanches (aval) ;
- Corridor écologique du SRCE localisé au droit du cours d'eau et au nord-est de celui-ci ;
- Impact supplémentaire en zone humide au sens réglementaire, surface notable (surface supplémentaire non comptabilisée aujourd'hui dans le DLE);
- Nécessité d'un ouvrage hydraulique supplémentaire pour franchir le cours d'eau, ce qui génère un impact sur différentes espèces protégées.
- Nécessité d'un déboisement supplémentaire.

Cette variante impacte significativement le cours d'eau et nécessite la réalisation d'un ouvrage hydraulique spécifique, ce qui génère un impact sur des espèces à fort enjeu patrimonial.

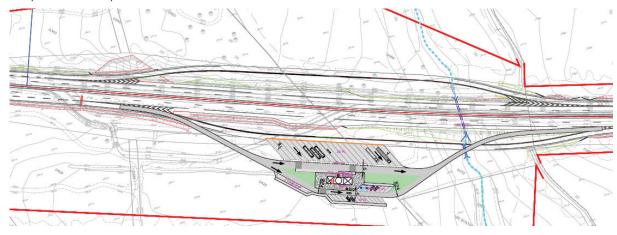
Il s'agit de la variante la plus impactante d'un point de vue biodiversité et zone humide.

AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot

#### 3.1.2 Solution 2

#### 3.1.2.1 Géométrie en plan

La solution 2 suit le même schéma d'aménagement que la solution 1, mais l'implantation de l'aire a été décalée vers le sud pour limiter l'impact environnemental sur le cours d'eau.



Compte tenu des contraintes liées à la zone d'entrecroisement avec l'échangeur de Bonin-Bonnot, le premier rayon rencontré en sortie est de 100 m.

Comme pour la solution 1, cette variante nécessite la réalisation d'un ouvrage de franchissement du cours d'eau des Terres-Blanches sur la bretelle d'insertion vers la RN70 (de moins grande longueur que pour la solution 1).

#### 3.1.2.2 Environnement

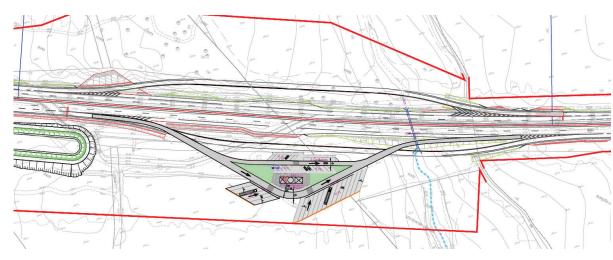
Les contraintes environnementales identifiées pour cette solution sont similaires à la solution 1.

L'impact sur le cours d'eau est cependant moindre par rapport à la solution 1 en raison du décalage de la bretelle d'entrée vers la section courante de la RN70.

#### 3.1.3 Solution 3

#### 3.1.3.1 Géométrie en plan

La solution 3 consiste à réduire les zones imperméabilisées pour rapprocher la bretelle d'entrée de la section courante de la RN70, ce qui permet de limiter l'impact sur le cours d'eau.



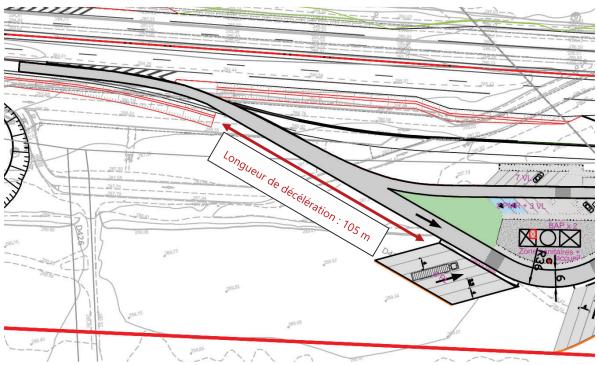
Le premier rayon rencontré est de 100 m.

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzy et Génelard | Juillet 2020

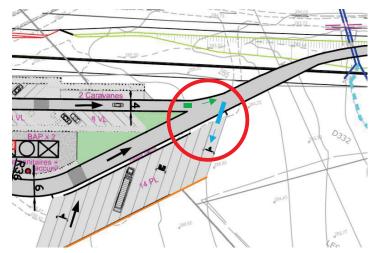
#### AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot

Cette solution nécessite de prolonger l'ouvrage de franchissement du cours d'eau de la section courante, mais ne requiert pas d'ouvrage de traversée supplémentaire.

Il est nécessaire de conserver une longueur de décélération de 105 m à partir de la sortie du rayon, ce qui empêche de créer des places de stationnement sur la partie sud de l'aire. Il s'agit de longueur nécessaire pour que les usagers passent de 64 km/h (vitesse pratiquée dansle rayon de 100 m) à 0 km/h (vitesse de manœuvre) :



Cette configuration peut néanmoins générer des difficultés de manœuvre en extrémité d'aire : les PL qui manœuvrent pour se garer sur les places à l'extrémité de la zone de stationnement PL risqueront de gêner les VL voulant se réinsérer sur la section courante :



#### 3.1.3.2 Environnement

D'un point de vue environnemental, cette solution :

- génère une surface imperméabilisée réduite par rapport à la solution précédente, ce qui limite l'impact environnemental :
- permet d'avoir un seul ouvrage de traversée (bretelle + section courante), limitant ainsi les impacts sur le cours d'eau.

AVP | Prestations supplémentaires | Notice technique pour l'aménagement des aires de Rozelay et de Bonin-Bonnot

Cette variante s'éloigne de façon marquée du cours d'eau des Terres-Blanches.

Elle n'engendre pas d'impact ZH supplémentaire et permet de s'affranchir de la réalisation un nouvel OH sur le cours d'eau

Il s'agit de la variante la moins impactante d'un point de vue biodiversité, car elle évite un nouvel impact sur le cours d'eau des Terres-Blanches.

#### 3.1.4 Solution proposée pour l'aire des Bonin-Bonnot

Les solutions étudiées ont été confrontées entre elles selon paramètres suivants :

- Fonctionnalités pour les usagers (stationnements VL/PL, séparation des flux) ;
- Impact environnemental;
- Surface imperméabilisée ;
- Impact sur le cours d'eau des Terres Blanches et longueur projetée de l'OH ;
- Linéaires de voiries projetées.

Les paramètres « impacts environnementaux » et « longueurs d'OH » ont été pondérés (x2) compte tenu de leur importance.

	Solution 1	Solution 2	Solution 3
Impact environnementaux	2	4	4
Longueur HO / Impact sur le cours d'eau	2	4	6
Surface imperméabilisée	2	3	2
Fonctionnalités	2	3	1
Linéaire de voiries	2	3	3

TOTAL	10	17	16
-------	----	----	----

La solution 3, même si elle génère un impact moindre sur le cours d'eau des Terres-Blanches, engendre une baisse des fonctionnalités en raison des difficultés de manœuvre des PL.

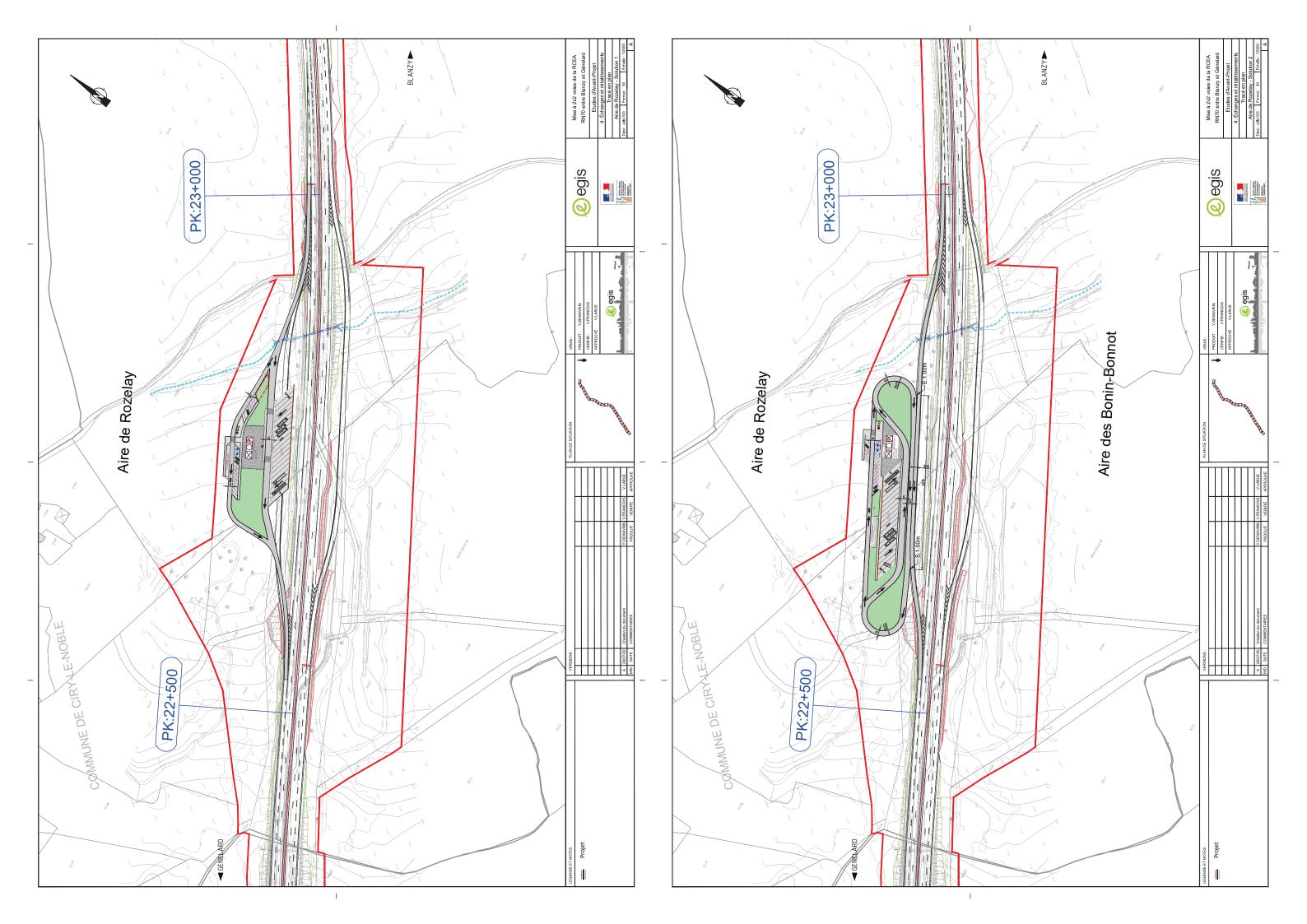
En tout état de cause et compte tenu de l'analyse multicritères ci-dessus, il est proposé de retenir la solution 2.

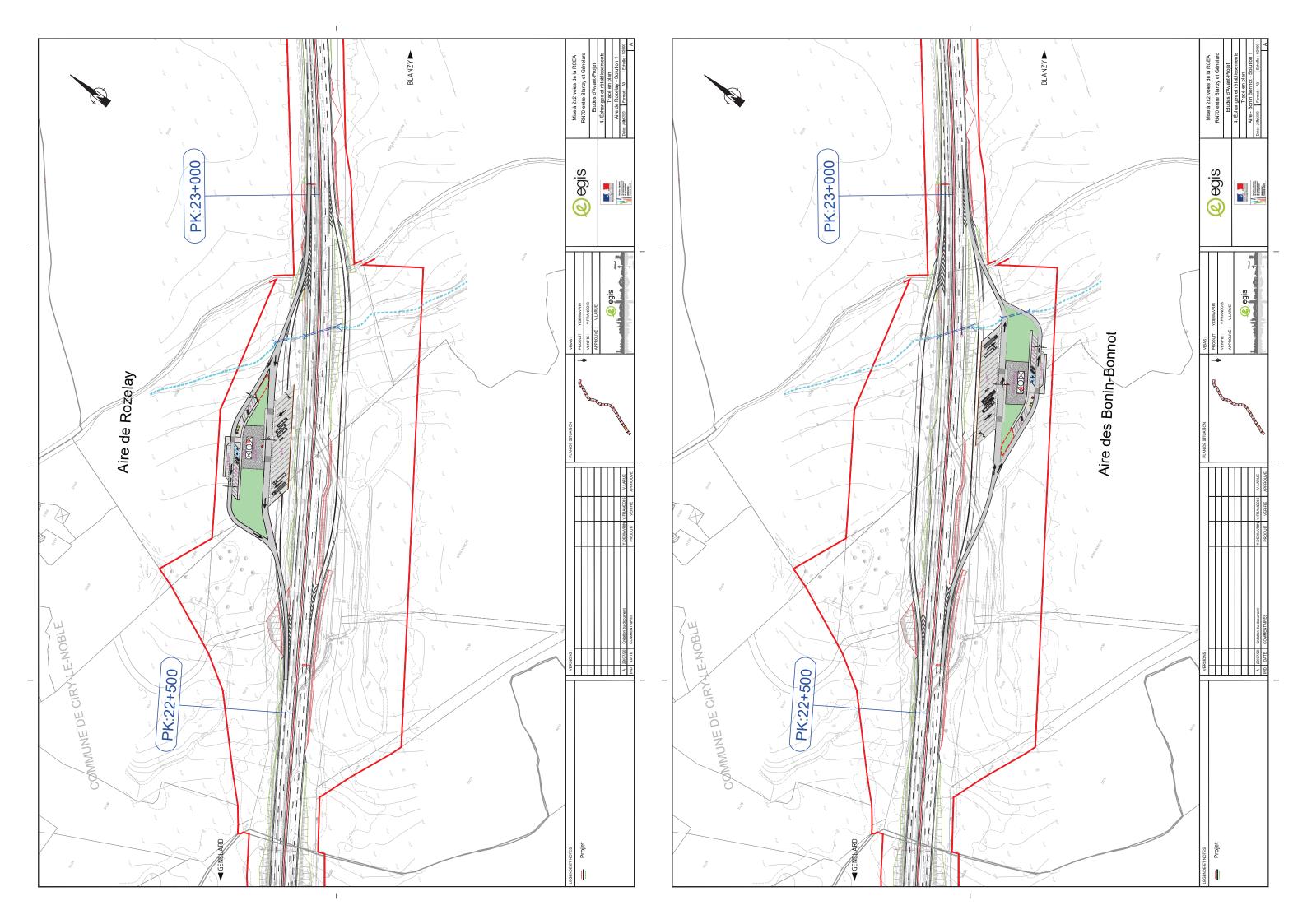
La solution 3 pourra être approfondie lors des études de niveau projet pour améliorer les fonctionnalités.

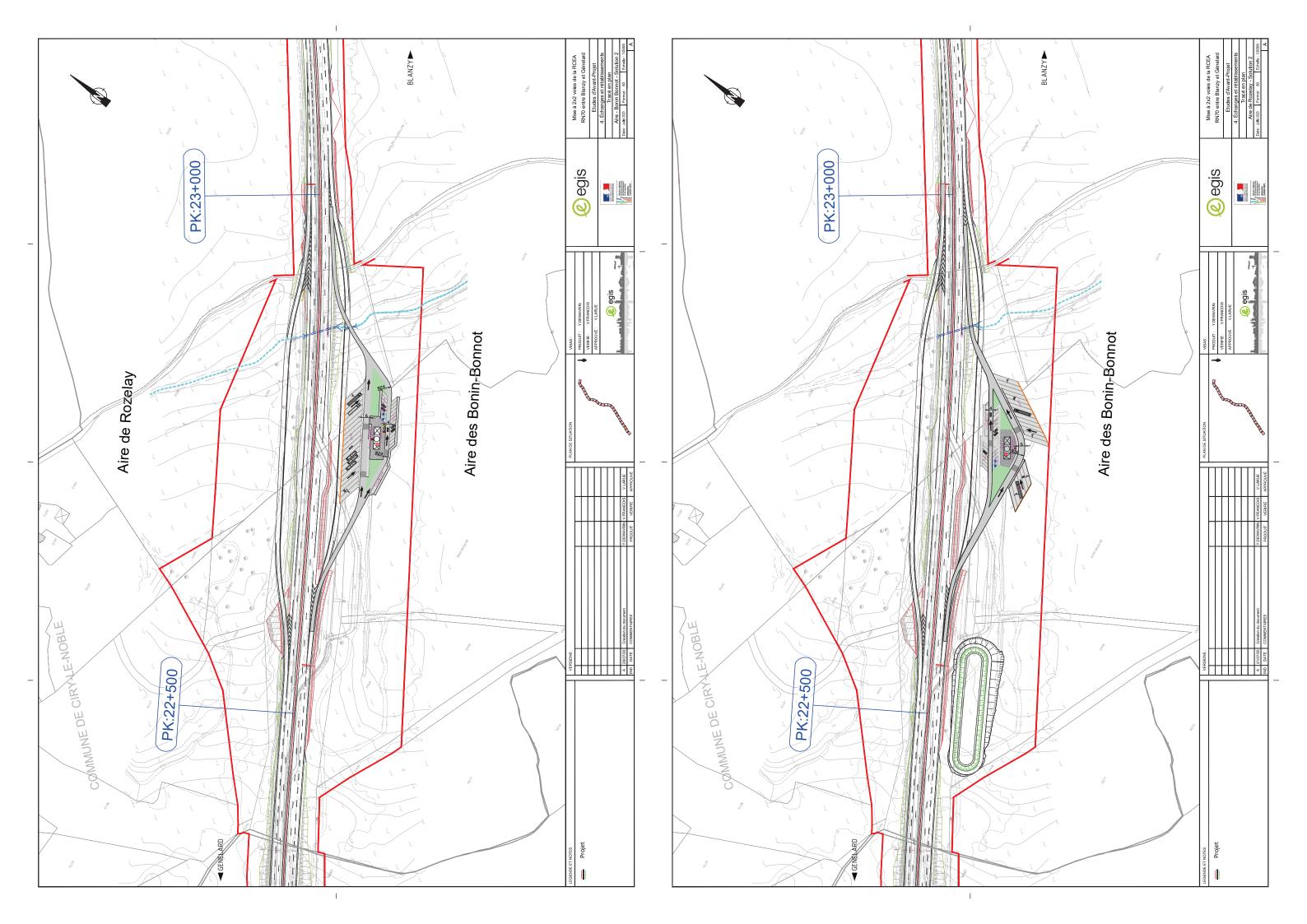
Mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 entre Blanzy et Génelard | Juillet 2020

AVP | Prestations supplémentaires | Études d'aménagements des aires de Bonins-Bonnot et Rozelay

4 ANNEXES – VUES EN PLAN DES SOLUTIONS PROPOSÉES







## 11.5 - Convention avec l'ONF